

N° 2022/435

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23 juin 2022

OBJET :

**COMMISSIONS
COMMUNALES**

Remaniement

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

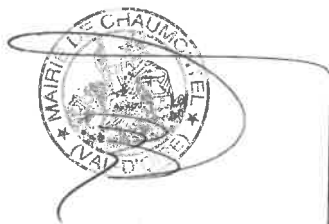
Présents : 17

Votants : 21

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 28 juin 2022

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Corinne TANGE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christopher PETIT, Madame Katya SCHMITT, Madame Maryse POSTOLLE, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Procurations : Monsieur Marc ZAPIOR pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Alexandre VIEGAS pouvoir à Madame Katya SCHMITT, Monsieur Frédéric HERMOSILLA pouvoir à Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER pouvoir à Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Excusée : Madame Gwendoline PLUQUET

Absente : Madame Nathalie SORTAIS

Secrétaire de Séance : Madame Véronique PETIT

∞∞∞∞∞∞∞∞

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2020/286 du 26 mai 2020 et n° 2020/312 du 03 juillet 2020 portant sur la création des commissions communales ;

Vu le règlement intérieur en date du 02 octobre 2020 et notamment son article 7 - § 2 – portant sur la constitution des commissions communales ;

Vu les délibérations n° 2022/433 et n° 2022/434 du 27 juin 2022 portant installation de 2 nouveaux conseillers municipaux ;

Il convient de procéder à des modifications dans chacune des commissions suivantes :

- Commission Finances : 1 élu
- Commission Commerces : 1 élu
- Commission Association/Vie locale/Évènementiel : 2 élus
- Commission Enfance : 1 élu

Monsieur le Maire précise que l'élusouhaitant siéger au sein de la Commission Finances devra également siéger au sein de la Commission Commerces et de la Commission Associations/Vie locale/Evenementiel et que l'élusouhaitant siéger au sein de la Commission Enfance devra également siéger au sein de la Commission Associations/Vie locale/Evenementiel.

Monsieur le Maire appelle à candidature ;
Aucun des membres présents ne souhaite siéger au sein des commissions communales.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DIT que la liste des membres appelés à siéger au sein de chaque commission communale est ainsi établie :

FINANCES :

1. Isabelle SUEUR-PARENT
2. Véronique PETIT
3. Virginie VIEVILLE
4. Jocelyne BORDE
5. Jacques GAUBOUR
6. Maryse POSTOLLE

COMMERCES

1. José DA ROCHA
2. Véronique PETIT
3. Isabelle SUEUR-PARENT
4. Jocelyne BORDE
5. Marguerite FONT
6. Stéphanie PETIAUX
7. Maryse POSTOLLE
8. Kongprachanh SIRIMANOTHAM

ASSOCIATIONS / VIE LOCALE / EVENEMENTIEL :

1. José DA ROCHA
2. Isabelle SUEUR-PARENT
3. Virginie VIEVILLE
4. Stéphanie PETIAUX
5. Marguerite FONT
6. Kongprachanh SIRIMANOTHAM

ENFANCE :

1. Isabelle SUEUR-PARENT
2. Virginie VIEVILLE
3. José DA ROCHA
4. Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



Le Maire
Sylvain SARAGOSA